

Bureau des élections, de l'Administration générale
et de la réglementation

ARRÊTÉ du 11 JAN. 2024

fixant le nombre et les emplacements des bureaux de vote
de la commune de EPINAL

La Préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article L.17 du code électoral ;

Vu l'article R.40 du code électoral ;

Vu le décret du Président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX en qualité de préfète des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur David PERCHERON, secrétaire général ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 fixant le nombre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de EPINAL ;

Vu le mail du 13 décembre 2023 de la mairie de la commune de EPINAL dans lequel elle sollicite la suppression du bureau de vote n°7 dont les électeurs seront réaffectés dans les bureaux de vote n°1, n°5, n°6 et n°12 et une demande de renumérotation des bureaux de vote n°24 et n°25 ;

Considérant que le périmètre des bureaux de vote est conforme aux dispositions de la circulaire NORINTA2000661J du 16 janvier 2020 concernant le déroulement des opérations électorales ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

Il est établi, à compter de ce jour, dans la commune de EPINAL, 24 bureaux de vote dont les sièges et périmètres sont fixés ci-dessous :

Bureau de vote n°1 (EPINAL 2) :

Rues : d'Ambrail, Aristide Briand, de l'Âtre, de la Basilique, Bassot, des Béguinettes, de Bellevue, de la Calandre, du 170ème R.I., du Chapitre, Claude Gelée, de la Comédie, du Doyenné, Entre les Deux Portes, François Blaudez, Frédéric Chopin, Général Leclerc, Georgin, Gilbert, des Halles, Irène Joliot Curie, Jeanmaire, rue Lefèvre, Lormont, de la Louvière, de la Maix (côté impair), de la Mayolle, des Noires Halles, du Palais de Justice, rue Pasteur Boegner, Pellet, Petite rue des Forts, de la Préfecture (jusqu'au n°10 et 23 inclus), Raymond Poincaré, Saint Goëry, Saint Maurice, du Saulcy, Thierry de Hamelant, Thiers (jusqu'au n°15 et 18 inclus).

Places : de l'Atre, Edmond Henry, Foch, Eugène Gley, Guigot, Saint Goëry, des Vieux Moulins, des Vosges.

Avenue : Gambetta (jusqu'au n°11 inclus).

Quais : Colonel Sérot, de Dogneville, Jules Ferry.

Impasse : des Peines Perdues.

Ruelle : du Tripot.

Lieu-dit : Port du Canal.

**Hôtel de Ville
Salle des Mariages
9 rue Général Leclerc**

Bureau de vote n°2 (EPINAL 1) :

Rues : de l'Arsenal, André Jacquemin, Calame, Cour Billot, Galtier, Général Haxo, Général Haxo Prolongée, Général Mauger, de Golbey, de Nancy, Parmentier, Pasteur, de la Boissellerie.

Avenues : Dutac, de la Fontenelle, de la République, Faubourg de Nancy.

Impasses : des Blanchisseuses, des Ecoles.

Ruelle : des Jardins.

Quartier : de la Magdeleine.

**Groupe scolaire Paul Emile Victor
49 rue de Nancy**

Bureau de vote n°3 (EPINAL 1) :

Rues : d'Alsace (jusqu'aux n° 20 et n° 51 inclus), Antoine Hurault, Aubert, du Boudiou, de la Camerelle, du Docteur Pierre Lafitte et de l'Ancien Hôpital des Etats-Unis, Georges de la Tour, Jean Viriot, des Minimes, des Petites Boucheries, des Pompes, Président Wilson, Rualménil.

Places : Baudoin, Général de Gaulle, Lagarde, Pinau, Stein.

Avenues : Général de Gaulle, Victor Hugo.

Quais : André Barbier, des Bons Enfants, Lapicque, du Musée.

Ruelle : des Prêtres

**Groupe scolaire
2 avenue Victor Hugo**

Bureau de vote n°4 (EPINAL 1) :

Rues : Bel Air, de la Caponnière, des Catherinettes, Charles Lemoyne, Côte Mauvraie, de Courcy, Couval, Durkheim, des Forges, Jean Jaurès, Maréchal Joffre, Maurice Barrès, Nicolas Bellot, Notre Dame de Lorette, d'Olima, Pierre et Marie Curie, René Perroux, du 149e R.I. (jusqu'au n° 22 et 25 inclus), Vautrin.

Impasses : Bastian, Petite Côte Mauvraie, Vautrin.

**Groupe scolaire
4 rue Durkheim**

Bureau de vote n°5 (EPINAL 2) :

Rues : André Vitu, Anne Thinesse, des Champs Clément, de la Charmille, Christophe Doublat, Clara Machtou, Derrière le Château, du Hameau de Razimont, Haouifosse, Jean de la Fontaine, de Laufromont, de la Pelle, du Point de vue, Suzanne Noël.

Chemins : de Cadet Rousselle, de la Colombière, du Côteau, des Coyolots, des Hauts Jardins, du Petit Razimont, du Point de Vue, du Pré Serpent, de Razimont.

Ruelles : André Vitu, de Laufromont.

Faubourg : d'Ambrail.

Lieux-dits : Les Hauts Jardins, La Petite Colombière, Le Point de Vue, Préfousse, le Pré Serpent, Razimont, Les Terres Rouges.

Cité : de Transit.

Allée : de la Cense Colin.

Impasse : Cadet Rousselle.

**Groupe scolaire d'Ambrail
112 faubourg d'Ambrail**

Bureau de vote n°6 (EPINAL 2) :

Rues : Abel Ferry, des Corvées, des Corvées Prolongées, des Fusillés, Grennevo, du Haut de Laufromont, des Jardiniers, de la Préfecture (à partir des n° 12 et 25), des Soupirs, Thiers (à partir des n° 17 et 20).

Avenues : Gambetta (à partir du n° 13), de Provence, des Templiers.

Chemins : du Clair Sapin, des Gardes.

Impasse : Saint-Joseph.

**Groupe scolaire de la Loge Blanche
9 rue des Fusillés de la Résistance**

Bureau de vote n°7 (EPINAL 2) :

Rue : de la Tranchée.

Lieux-dits : Bénifontaine, Malgré-Moi, le Saint-Oger, la Tranchée de Docelles, Uzefaing.

Route : de Gérardmer.

Chemin : d'Uzefaing.

Impasses : Anna et Donat, des Genêts, du Haut Finot.

**Centre aéré de la Tranchée de Docelles
36 rue de la Tranchée de Docelles**

Bureau de vote n°8 (EPINAL 1) :

Rues : Anatole France, Brunot, Capitaine Roos, Charles Pensées, de la Clé d'Or, Côte Champion, de l'Epargne, Français, Henri Hogard, Jean-Charles Pellerin (N° pairs et jusqu'aux N° 11), du Levant, Lieutenant Léonard, Pflug, Pierre Simonet, Vallin, Viviani.

Impasses : de la Clé d'Or, Côte Champion, Français, Gai Soleil, Jean-Charles Pellerin.

Chemin : de la Clé d'Or.

Ecole DURKHEIM
4 rue Emile Durkheim

Bureau de vote n°9 (EPINAL 1) :

Rues : Albert 1^{er}, d'Alsace (à partir des n° 22 et 53), Armand Colle, de Bitola, Charles Pinot, Christophe Denis, David et Maigret, Jacquard, Paul Oulmont, Ponscarme, de Remiremont (à partir des n° 30 et 39).

Avenue : de la Loge Blanche.

Quais : Colonel Renard, Michelet.

Impasses : Ponscarme, du Pré Saint-Antoine.

Chemin : des Princes (sauf n° 1 bis).

Centre social Jacquard
24 rue Jacquard

Bureau de vote n°10 (EPINAL 2) :

Rues : Albert Camus, des Anciens d'A.F.N., de la Basse Désie, des Boutons d'Or, du Chauffour, du Couarail, de la Falaise, Jacques Prévert, Louis Barthou, Louis Blériot, Paul Rosaye, des Perce Neige, Saint Nicolas, des Tulipes, du Vallon.

Avenues : Léon Blum (n° 1, 3, 5, 7, 9 et 11), Salvador Allende (n° impairs + pairs à partir du n° 120).

Allées : des Coquelicots, des Fleurs, du Muguet.

Chemin : Hingray.

Impasses : Louis Blériot, du Vallon.

Route : de Jeuxey (n° impairs jusqu'au n° 13).

Square : des Bleuets.

Groupe scolaire du Saut le Cerf
4 rue du Couarail

Bureau de vote n°11 (EPINAL 2) :

Rues : de la Basse Roland, de la Cense Aubry, Côte de la Vierge, du Docteur Pierre Chevalier (jusqu'au n°16 inclus et les numéros impairs), Fondation Prud'homme, Gilbert Grandval, Léon Schwab (n° 12, 14, 16, 22, 24 ,26, 32, 34, 36, 42, 44, 46, 52, 54 et 56), de Lorraine, Maréchal Victor, du 11ème Génie, Professeur Villemin, de la Quarante Semaine, du 4ème Chasseurs, Richard Auvray, des Sapins, Paul Testart.

Avenue : du Général de Goislard de Montsabert

Chemins : de la Basse-Aubin, de la Cense Figaine, de la Creuse, de la Fontaine Goeury, des Pattes de Chat, des Sapins.

Place : Luc Escande.

Routes : d'Archettes (du n° 1 au n° 19), Général Séré de Rivières.
Lieux-dits : Caserne Varaigne, Cense Figaine, Vallon Sainte Barbe.

**Restaurant scolaire
Place Luc Escande**

Bureau de vote n°12 (EPINAL 2) :

Rues : Abbé Friesenhauser, du Champs Perrin, des Champs Saint-Michel, de l'Epi, du Four, de la Galette, de la Maix (côté pair), du Moulin, Paul Mieg, du Petit Chaperon Rouge, Saint-Michel.

Faubourg : de Poissompré.

Chemins : de Failloux, du Moulin.

Impasse : des Pucelles.

Squares : des Bergeronnettes, des Colombes, des Fauvettes, des Hirondelles, des Pinsons.

Lieu-dit : Haut de Poissompré.

Passage : du Petit Chaperon Rouge.

Allée : du Domaine

**Ecole Maurice Ravel
16 rue Saint Michel**

Bureau de vote n°13 (EPINAL 2) :

Rues : du Campement, Capitaine Lavallée, des Cités Tschupp, du Docteur Pierre Chevalier (à partir du n°18), Emile Moselly, des Frères Hof, Henri Guingot, Jean Moulin, Juillard, Jules Méline, Léon Schwab (sauf immeubles rattachés au 11ème B.V.), du Struthof.

Places : des Déportés.

Route : d'Archettes (à partir du n° 21 + n° pairs).

Cités : Cornot.

Lieu-dit : Les Grands Sables.

Impasses : des Cités Cornot, Jules Méline.

Passage : de Monsabert.

**Ancienne école maternelle Rimey
20 rue Jules Méline**

Bureau de vote n°14 (EPINAL 1) :

Rues : des Acacias, du 120ème Régiment d'Artillerie Lourde, du 149ème R.I.(à partir du n° 24 et 27), Charles Renel, Côte Cabiche, du Couchant, Dom Calmet, Dom Pothier, Général Henrys, Général de Reffye, du 8ème R.A., Marie Marvingt, du Maroc, du Polygone, du Ponant, du Professeur Roux, du 62ème R.A., du 21ème C.A., du 21ème Tirailleur Algérien.

Ruelle : du Maroc.

Chemin : de la Haie du Loup.

**Groupe scolaire du 149ème R.I.
31 rue du 149ème R.I.**

Bureau de vote n°15 (EPINAL 2) :

Rues : André Argant et des Villes Jumelées, de la Chandeleur, du Clair Matin, Côte Vinseaux, de l'Egalité, Emile Zola, du Parc, du Rondchamp, du Souvenir Français.

Avenues : de Beausite, du Président Kennedy (n°2 uniquement), Robert Schuman.

Place : d'Avrinsart, christian Champy.

Chemins : de la Justice, des Patients.

Allée : du Parc.

**Salle de spectacles du Plateau de la Justice
6 avenue du Président Kennedy**

Bureau de vote n°16 (EPINAL 1) :

Rues : Abbé Claude, du Bambois, de la Bassotte, de Bertraménil, de Bésonfosse, Camille Matter, du Char d'Argent (jusqu'aux n° 8 bis et 17 inclus), du Chaud Côté, de la 2ème D.B., de la Devallée, du Haut des Champs, Jacques Callot, Jean Bioletti, Julien Ruellet, Michel Hartman, du Morthomme, Neuve Grange, de la 7ème Armée, de la Verte Colline, Vincent Claudon.

Place : du Souvenir.

Chemins : du Bambois, des Murgères, Pernot, de la Taviane (jusqu'aux n° 43 et 52 inclus), du Vieux Pont, de la Basse des Prés, du Poirier.

Impasses : Madeleine George, Saint Hubert.

Lieu-dit : Bésonfosse.

Allée : du Bois Charmant.

**Centre social Saint-Laurent
16 rue de la 7ème Armée**

Bureau de vote n°17 (EPINAL 1) :

Rues : de Bénaveau, du Berba, Boeringer, Branderberger, du Champbeauvert, du Champ de Tir, du Char d'Argent (à partir des n° 10 et 19), de la Croix Rouge, des Ecoles, des Fileurs, de la Forêt, des Graveurs, Koechlin, du Martinet, Oberkampf, du Passeur, du Point du Jour, de Remiremont (jusqu'aux n° 28 et 37 inclus), des Teinturiers, des Tisserands.

Chemins : du Réservoir, Ryder.

Impasse : de la Croix Rouge

**Groupe scolaire de Chambeauvert
7 rue de Bénaveau**

Bureau de vote n°18 (EPINAL 1) :

Rues : du Centre, Haute, des Quatre Vents, de la Viage.

Chemins : du Croisson, de la Taviane (à partir des n° 45 et 54).

Lieux-dits : Les Champs de Damas, Genaufête, Le Guintôt, Humbertois, Le Neuf Etang, Le Pont de Pierre, Les Quatre Vents, R.D. 434, Le Vieux Saint-Laurent.

**Ancienne école du Vieux Saint-Laurent
7 rue Haute**

Bureau de vote n°19 (EPINAL 2) :

Rues : Alfred de Vigny, Alphonse de Lamartine, des Pâquerettes, des Pervenches, des Primevères, Villars, de la Tuilerie, des Courtes Royes.

Avenues : Léon Blum (sauf n° 1, 3, 5, 7, 9 et 11), des Provinces, des Villes de France.

Ecole maternelle Louis Pergaud
12 avenue Léon Blum

Bureau de vote n°20 (EPINAL 2) :

Rues : Charles Guthmuller, Charles Perrault, du Colombier, de l'Ecole Normale, Ernest Renan, du Haut des Etages, Henri Sellier, Honoré de Balzac, Roland Thiery.

Avenues : des Cèdres, du Président Kennedy (sauf n°2), de Saint-Dié, des Terres Saint Jean.

Allée : des Noisetiers.

Chemins : des Blanches Croix, du Petit Poucet, de la Roche, des Rapailles.

Groupe scolaire Jean Macé
15 rue Charles Perrault

Bureau de vote n°21 (EPINAL 2) :

Rues : Antoine Réveillé, Claude Cardinet, des Epinettes, du Gayeton, du Haut des Carrières, de l'Imagerie, Jean Nicolas Vatot, Marc Rucart, Monseigneur Evrard.

Allées : des Bouleaux, des Ecureuils, des Jonquilles, des Lilas, des Roses, des Tamaris.

Chemin : des Epinettes.

Ecole maternelle des Epinettes
Allée des Tamaris

Bureau de vote n°22 (EPINAL 2) :

Rues : Abbé Sinteff, de la Baudenotte, de la Bazaine, de la Belle au Bois Dormant, de Cendrillon, du Cerf, du Chat Botté, du Chevreuil, du Closel, Ivan Sibille, Léo Valentin, Lieutenant de Ravinel, de l'Oiseau Bleu, Philippe Séguin, du Tambour Major, de la Voivre.

Allées : de l'Aubépine, des Aulnes, du Bois, des Chênes, des Epicéas, des Erables, des Frênes, des Tilleuls.

Avenues : Salvador Allende (pairs jusqu'au n° 118 inclus), du Rose Poirier, Pierre Blanck.

Place : Alexis Ignace.

Route : de Jeuxey (n° pairs + impairs à partir du n° 15).

Centre Léo Lagrange
6 avenue Salvador Allendé

Bureau de vote n°23 (EPINAL 1) :

Rues : de l'Abbé Grégoire, Boulay de la Meurthe, Charlet, de la Chipotte, François de Neufchâteau, Gaston Zinck, Léopold Bourg, Maréchal Lyautey, de la Marne, du Pâquis, Paul Doumer, de Verdun.

Avenue : de Lattre de Tassigny.

Quai : Contades.

Places : Clémenceau, Jeanne d'Arc, des Quatre Nations.

Impasse : du Belvédère.

Gymnase Clémenceau
Place Clémenceau

Bureau de vote n°24 (EPINAL 2) :

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L.12-1 et L.79 du code électoral ;
- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs descendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.

Hôtel de Ville
9 rue Général Leclerc

Article 2 :

Le bureau de vote n°1 est le bureau de vote centralisateur de la commune et des cantons de EPINAL 1 et de EPINAL 2.

Article 3 :

Le bureau de vote n°24 est rattaché à la circonscription électorale de EPINAL qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de la publication du présent arrêté :

- 1- Canton EPINAL 2 : pour les élections départementales,
- 2 – Première circonscription (C1) EPINAL : pour les élections législatives ,
- 3- EPINAL : pour les élections municipales.

Article 4 :

Il appartient aux services de la mairie de prévenir l'ensemble des électeurs de la modification apportée à l'implantation du bureau de vote.

Article 5 :

L'arrêté du 31 août 2021 fixant le nombre et l'implantation des bureaux de vote de la commune de EPINAL est abrogé.

Article 6 :

M. le secrétaire général de la préfecture et M. le maire de la commune de EPINAL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié par tous moyens en usage dans la commune.

Epinal le 1 JAN. 2024
La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,
David PERCHERON



Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture des Vosges
Tél : 03 29 69 88 88
www.vosges.gouv.fr

1, Place Foch – 88 026 Épinal Cedex

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



